

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0009147

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :	10349	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	119977
Nom & Prénom :		ZOUAFI EL nostafa	
Date de naissance :		27.09.1958	
Adresse :		La même	
Tél. :		0658.60.78.64	Total des frais engagés : ..... Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14.06.2022

Nom et prénom du malade : Zouafi El nostafa Age: 1818

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : VI. Le DR refusé + rhinoplastie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 244

Le : 22/06/2022

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/06/2022	(U+R)	300 DH		DR. MOUSSAOUI Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 237 Bd Hassan II Casablanca Sidi Maârouf Tel: 05 22 62 68 12
				CNR f. 091MURH

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AAFOL Local N° 27 Casablanca Tél: 05 22 81 35 83 05 22 81 31 27	14/06/22	638,30

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	20/06/22					2600,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prie Important : Veuillez joindre les n		0.1 mg/ 0.1 m 0.1 mg/ml	
SOINS DENTAIRE		Allergan Allergan Allergan	LUMIGAN LUMIGAN LUMIGAN
SUSPENSION OPHTALMIQUE STERILE		0.1 mg/ Collyre en solu Bimatoproc	0.1 m Collyre en solu Bimatoproc
Icomb®		PPV: 203DH00 Flacon de 3	PPV: 203DH00 Flacon de 3 ml
DÉBUT D'EXÉCUTION		5 ml	Flacon de 3 ml
FIN D'EXÉCUTION		Icomb®	DEBUT D'EXÉCUTION
CŒFFICIENT DES TRAVAUX		Lot: 4L 0055	FIN D'EXÉCUTION
MONTANTS DES SOINS		Fab: 10 21	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
DATE DU DEVIS		Exp: 10 23	MONTANTS DES SOINS
DATE DE L'EXÉCUTION		PPV: 30 DH 30	DATE DU DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DE L'EXÉCUTION
		H 12 21433552 000 00000000 00000000 35533411 11433553 B	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION
		Barcode	

Docteur Moussaoui Karima  
Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux



الدكتورة موساوي كريمة

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

Cataracte (Phacoemulsification)

Chirurgie des Voies Lacrymales

Lentilles de Contact-Strabisme

Angiographie - Laser

جراحة بالليزر جراحة مسالك الدموع

العدسات الاصنفه - الليزر

راديو الشبكة - طب حول

Casablanca, le 14/06/2022  
الدار البيضاء في

Zorafi a 1stafe.

leette pnt m

D: +1,25 (+0,75; 10°)

55 (+1,50; 60°)

leette pnt  
+3 (an)

30-30

Dm's

weg

2030043  
Dr. MOUSSAOUI Karima

Spécialiste des Maladies  
et Chirurgie des Yeux  
237 Bd - Abou Chouaib Doukkali - 1<sup>er</sup> Etage Sidi Maârouf IV (Rue 15)  
Casablanca - Tél : 05.22.82.68.12  
الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.82.68.12  
IF : 45304040 - ICE : 00184490000013 - INPE : 091114546

PHARMACIE LA AFOU  
Herb L'Afficheur 35, LOCAL N°13  
Tel: 0522.81.36.83 Casablanca  
Fax: 0522.81.31.27

سفيدي معروف الرابع (الزنقة 15) الرقم 237 شارع ابوشعيب الدكالي الطالق الاول  
237 Bd - Abou Chouaib Doukkali - 1<sup>er</sup> Etage Sidi Maârouf IV (Rue 15)  
Casablanca - Tél : 05.22.82.68.12  
الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.82.68.12  
IF : 45304040 - ICE : 00184490000013 - INPE : 091114546



# نظارات الامل

## OPTIQUE EL AMAL

9, Rue El Mahatta (Ex La Croix) Derb EL kabir  
Tél. : 05. 22. 80. 44. 45

Casablanca

R.C. : 246896

Patente : 33605282

CNSS : 6903836

INPI 095007845

N° 0005296

### FACTURE

9, زنقة المحطة (لاكروى سابقا) درب الكبير

الهاتف : 05. 22. 80. 44. 45

الدار البيضاء

السجل التجاري : 246896

البناية : 33605282

ص و ض إ : 6903836

Casablanca, le : 20/06/2002

M ZONAFI EL MO STAF A

Doit

Pour :

une paire de lunettes

Docteur : MANSOURI KARIMA

Nomenclature N° :

V.L. OD 10° cyl + 0,75 sph + 1,25

1000, 00

OG 60° cyl + 1,50 sph PL

1000, 00

V.P. OD 10° cyl + 0,75 sph + 1,25

OG 60° cyl + 1,50 sph + 3,00

Verres : progressif organique 1,56

Verres :

Monture : PLASTIQUE

Monture :

Arrêtée la présente facture à la somme de :

deux mille six cent dirhams